

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juillet 2021 - Délibération n° 2021/07/09

Objet : ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CUC DU PAYS SUD-CREUSOIS

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 13 juillet 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – FOUGERON Maxence – BUSSIERE Jean-Claude – ROYERE Joël – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – LAIGNEAU Jean-Pierre – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MEYER Christian – FOUCHET Céline – LEROUX Adeline – MOREAU Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – LUMY Bernard – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – JOYON Nathalie – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. FINI Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
8. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme
10. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme
11. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. FOUGERON Maxence remplace M. MOREAU Jean-Claude – M. LAIGNEAU Jean-Pierre remplace M. DERIEUX Nicolas – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. Jacques MALIVERT.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	32	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43					

Vu les articles L.5211-1, L.5211-7 et 5711-1 du CGCT ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/08 en date du 29 juillet 2020 ;

Vu la décision unanime du Conseil communautaire d'avoir recours au scrutin ordinaire pour élire les représentants au sein du CUC du Pays Sud Creusois ;

M. Le Président rappelle les représentants élus pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) :

Titulaires	Suppléants
Martine LAPORTE	Patrick AUBERT
Michel LAROCHE	Jean-Yves GRENOUILLET
Sylvain GAUDY	Thierry COTICHE

Il informe le Conseil qu'après avoir démissionné de son mandat de Vice-Président, ainsi que de son mandat de Conseiller communautaire titulaire représentant la Commune de Fransèches, Monsieur Patrick AUBERT a adressé par mail en date du 19 juin 2021, sa démission des instances au sein desquelles il ne souhaite plus représenter la Communauté de communes. Le CUC du Pays Sud Creusois en faisant partie, il convient de désigner un nouveau suppléant.

Aucune candidature n'ayant été enregistré en amont de la séance, M. le Président invite les candidats à se déclarer.

Monsieur Marc FERRAND se porte candidat en tant que suppléant.

Monsieur le Président en prend note et appelle les Conseillers communautaires à voter.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu :

- Elit Monsieur Marc FERRAND en tant que représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du Comité Unique de Concertation du Pays Sud Creusois ;
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.